



PV en conduite accompagnée

Par **dpzcale**, le **15/11/2012** à **19:06**

Bonjour,

j'ai été verbalisée pour avoir grillé un feu rouge alors que j'accompagnai mon fils en conduite accompagnée, c'est lui qui conduisait. J'ai donc contesté l'infraction en signalant que je n'étais pas la conductrice.

Entretemps il a passé et obtenu son permis.

Problème : mon fils reçoit aujourd'hui la contravention à son nom avec paiement de 90€ et retrait de 4 points sur le permis.

Du coup la date de l'avis de contravention est le 14/11 (il a son permis) alors que le contrôle et donc la contravention initiale datait du 15/10 (il n'avait pas son permis, il l'a obtenu 4 jours plus tard). Va-t-il avoir quand même retrait des 4 points ? Et donc être également obligé de faire un stage de récupération.

Est-il possible de payer l'amende et de contester le retrait des points auprès de la SNPC avec qq chances de réussite ?

Merci d'avance de votre aide

Par **Tisuisse**, le **16/11/2012** à **08:21**

Bonjour,

Lorsqu'un AAC commet une infraction au code de la route, il est verbalisé ainsi que son accompagnateur. Donc il n'y a rien d'anormal à ce que l'accompagnateur reçoive l'avis de contravention à son nom, perde les points liés à l'infraction, et que l'AAC reçoive ensuite, une fois son permis obtenu, un autre avis de contravention et perde également les points liés à

l'infraction.

Le problème, pour cet AAC, c'est qu'il va descendre à 2 points sur 6, devra faire un stage pour remonter à 6 points sur 6 (se fera rembourser son amende) mais, au 1er anniversaire de son permis il restera à 6 points sur 6 et au 2e anniversaire de son permis, il sera à 6 points sur 12.